

Relevé des conclusions de la 9^{ème} réunion de l'Initiative Afrique**26 - 28 mai 2021, Vidéoconférence**

1. Du 26 au 28 mai 2021, plus de 300 délégués dont des représentants de 34 pays africains et 11 donateurs et partenaires de l'Initiative Afrique se sont réunis par visio-conférence pour la 9^{ème} réunion de l'Initiative Afrique (voir **annexe A**).
2. L'Initiative Afrique a été lancée en 2014 pour une période de trois ans (2015-2017) par le Forum mondial avec ses membres africains et ses partenaires de développement (voir **annexe B**). L'Initiative a pour objectif de s'assurer que les pays africains puissent utiliser tout le potentiel des progrès réalisés par la communauté mondiale dans la mise en œuvre de la transparence et de l'échange de renseignements (ER) à des fins fiscales. Son mandat a été renouvelé pour une nouvelle période de trois ans en 2017 (2018-2020) et en 2020 (2021-2023). Les pays participants à l'Initiative Afrique se sont engagés à atteindre des objectifs spécifiques et mesurables dans la mise en œuvre et l'utilisation des normes internationales de transparence fiscale.
3. Les délégués ont salué la participation et le soutien des partenaires et donateurs de l'Initiative Afrique¹. Les délégués ont également apprécié la participation et les contributions des experts des membres, donateurs et partenaires de l'Initiative Afrique² et des organisations et pays invités³.
4. Au cours de la première journée de la réunion, qui était ouverte au public, le [rapport sur la transparence fiscale en Afrique 2021](#)⁴ a été dévoilé. Cette troisième édition du rapport de progrès de l'Initiative Afrique met en lumière les progrès réalisés par les membres, au cours d'une année rendue encore plus difficile par la pandémie de COVID-19, sur les deux piliers de l'Initiative : (i) la sensibilisation et l'engagement politique en Afrique et (ii) le développement des capacités des pays africains en matière de transparence et d'ER. Il donne également un aperçu de la situation de six pays non membres⁵ de l'Initiative qui ont contribué au rapport. Les participants ont également discuté de la priorité à donner à la transparence fiscale et à l'ER en tant qu'outil de lutte contre les flux financiers illicites (FFI) afin d'augmenter

¹ Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales, Commission de l'Union africaine, Forum des administrations fiscales ouest africaines, Forum sur l'administration fiscale africaine, France (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Ministère de l'Économie et des Finances), Groupe de la Banque africaine de développement, Groupe de la Banque mondiale, Norvège (Agence norvégienne de coopération au développement), Royaume-Uni (Foreign, Commonwealth & Development Office), Suisse (Secrétariat d'État aux affaires économiques), Union européenne.

² Pays membres : Afrique du Sud, Cameroun, Ghana, Kenya, Maurice, Ouganda, Sénégal, Togo et Tunisie.

Partenaires et organisations : Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales, Commission de l'Union africaine, Forum des administrations fiscales ouest africaines, Forum sur l'administration fiscale africaine, Groupe de la Banque africaine de développement, Groupe de la Banque mondiale, Norvège (Agence norvégienne de coopération au développement), Union européenne.

³ Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises, Guardia di Finanza d'Italie, Internal Revenue Service des États-Unis d'Amérique, Organisation de coopération et de développement économiques, Service Public Fédéral Finances de Belgique, Tax Justice Network – Africa, Union économique et monétaire ouest-africaine.

⁴ <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/Transparence-fiscale-en-Afrique-2021.pdf>

⁵ Angola, Congo, Gambie, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe.

les ressources nationales disponibles pour atteindre les [Objectifs de développement durable](#) et [l'Agenda 2063 de l'Union africaine](#), et de la manière de traduire les progrès réalisés en gain de revenus.

5. Le deuxième jour, les délégués ont réfléchi à la manière de relier l'ER à la mobilisation des ressources intérieures et ont fait le point sur les initiatives de renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale en Afrique. Les délégués ont également été informés des développements récents concernant la lutte contre les infractions fiscales en ciblant les intermédiaires et concernant la participation des pays africains à l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR). Ils ont également été informés des progrès réalisés par le groupe de travail de l'Initiative Afrique sur l'assistance transfrontalière au recouvrement des dettes fiscales, récemment constitué pour participer à une enquête visant à comprendre la position actuelle des pays africains en termes de recouvrement des impôts en général et les conditions nécessaires pour une assistance transfrontalière efficace au recouvrement des dettes fiscales.

6. Le troisième jour, les délégués ont été informés et ont discuté des progrès accomplis dans la réalisation du plan d'action de l'Initiative Afrique 2021. Les délégués ont également discuté des moyens de mesurer l'impact de l'ER sur la collecte des recettes et du nouveau format de collecte des données pour la prochaine édition du rapport sur la transparence fiscale en Afrique ainsi que de sa structure générale.

7. Reconnaissant le rôle crucial des décideurs, les délégués ont salué la contribution de l'Initiative Afrique au dialogue politique sur la transparence fiscale comme outil de renforcement de la mobilisation des ressources intérieures en Afrique. Les délégués ont salué la signature de la [Déclaration de Yaoundé](#) par la Commission de l'Union africaine, qui envoie un signal fort de son engagement envers l'objectif de l'Initiative Afrique de faire progresser la transparence fiscale en Afrique en tant qu'outil de lutte contre la fraude fiscale internationale et de renforcement de la mobilisation des ressources intérieures. Les délégués ont encouragé les autres pays africains à accroître l'attention politique sur le problème des FFI et le rôle clé que la transparence fiscale et l'ER peuvent jouer en adhérant à la Déclaration de Yaoundé.

8. Les délégués ont observé qu'en 2020, les pays africains ont continué à donner la priorité à l'échange de renseignement sur demande (ERD) et à mettre en place les éléments essentiels à une participation effective à l'ERD, notamment en élargissant leurs réseaux d'ER, en créant des unités d'ER dotées d'outils et de ressources appropriés et en déléguant les pouvoirs des autorités compétentes. Compte tenu de la nécessité d'une base juridique internationale pour une participation effective à l'ER, les délégués ont salué l'élargissement des relations de l'ER par les pays africains qui ont rejoint la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC) déjà signée par 21 pays africains et ont salué sa ratification par Eswatini en mars 2021. Ils ont invité les autres pays africains à rejoindre la MAAC.

9. Les délégués ont félicité les pays africains d'avoir inversé la tendance en 2020 et d'être devenus, pour la première fois, des expéditeurs nets de demandes de renseignements. Les délégués ont également salué l'utilisation accrue des informations échangées en matière de fiscalité pour soutenir les contrôles et les enquêtes fiscales et l'identification de recettes supplémentaires. Les pays africains ont comptabilisé plus de EUR 34.8 millions de recettes fiscales supplémentaires grâce à l'ERD en 2020. Depuis 2009, l'ER a permis plus de EUR 1.2 milliard de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) en Afrique.

10. Les délégués ont également salué les progrès réalisés par les pays africains en vue de la mise en œuvre de la norme EAR. En 2020, le Nigéria a rejoint le Ghana (qui envoie des renseignements et travaille à des échanges réciproques) et l'Afrique du Sud, Maurice et les Seychelles (qui échangent des renseignements sur une base réciproque). Les délégués ont salué les progrès réalisés par le Maroc et le Kenya dans la préparation de leurs premiers échanges automatiques d'ici 2022 et l'engagement pris par l'Ouganda en 2021 de commencer les échanges automatiques en 2023. Ils ont exhorté les autres pays africains à envisager de s'engager dans l'EAR selon un calendrier réaliste et à utiliser les renseignements

disponibles concernant les comptes financiers à l'étranger dans la lutte contre l'évasion fiscale et les autres FFI.

11. Les délégués ont noté que malgré des perspectives positives, les progrès réalisés en matière de transparence et d'ER sont inégaux parmi les pays africains. La plupart d'entre eux sont encore en retard par rapport à leur potentiel en matière d'ER et l'Initiative Afrique doit déployer davantage d'efforts pour utiliser efficacement l'infrastructure d'ER établie, les réseaux d'ER étendus et les renseignements reçus pour soutenir les contrôles fiscaux et les enquêtes afin d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures.

12. Les délégués se sont félicités de la formation du groupe de travail sur l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement des dettes fiscales. Ils ont encouragé le Groupe de travail à remettre un rapport sur l'état des lieux du recouvrement transfrontalier des dettes fiscales en Afrique et à identifier les domaines d'amélioration pour accroître l'utilisation de cette forme d'assistance internationale par les administrations fiscales africaines. Les délégués se sont également engagés à améliorer l'évaluation de l'impact de l'ER afin d'éclairer les décisions stratégiques. Un groupe de six membres de l'Initiative Afrique⁶ s'est engagé à montrer l'exemple en commençant à utiliser l'outil d'évaluation de l'impact en 2021 et à rendre compte du résultat dans l'enquête sur la transparence fiscale en Afrique en 2022.

13. Les délégués ont convenu de se réunir à nouveau en novembre 2021 pour réfléchir aux progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action de l'Initiative Afrique 2021.

⁶ Afrique du Sud, Cameroun, Kenya, Ouganda, Seychelles, Tunisie.

Annexe A. Liste des participants à la 9^{ème} réunion de l'Initiative Afrique

Pays africains

Afrique du Sud • Angola • Bénin • Botswana • Burkina Faso • Cameroun • Cabo Verde • Côte d'Ivoire • Djibouti • Égypte • Eswatini • Gabon • Gambie • Ghana • Kenya • Lesotho • Liberia • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Niger • Nigeria • Ouganda • Rwanda • Sénégal • Seychelles • Tanzanie • Tchad • Togo • Tunisie • Zambie • Zimbabwe

Organisations, agences de développement et invités

Agence française de développement • Allemagne (Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) • Belgique (Service public fédéral Finances) • Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations Fiscales • Commission de l'Union africaine • Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises • États-Unis d'Amérique (Internal Revenue Service) • Expertise France • Forum des Administrations Fiscales Ouest Africaines • Forum sur l'administration fiscale africaine • France (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Ministère de l'Économie et des Finances) • Groupe de la banque africaine de développement • Groupe de la Banque mondiale • Italie (Guardia di Finanza) • Japon (Agence japonaise de coopération internationale) • Luxembourg (Ministère des Finances) • Norvège (Agence norvégienne de coopération au développement) • Organisation de coopération et de développement économiques (Centre de politique et d'administration fiscales) • Pays-Bas (Ministerie van Buitenlandse Zaken) • Royaume-Uni (Foreign, Commonwealth & Development Office) • Suède (Swedish International, Swedish Tax Agency) • Suisse (Secrétariat d'État aux affaires économiques) • Royaume-Uni (Foreign, Commonwealth & Development Office) • Tax Justice Network Africa • Union Économique et Monétaire Ouest Africaine • Union européenne.

Annexe B. Liste des membres et partenaires de l'initiative Afrique

Les 32 membres de l'Initiative Afrique

Afrique du Sud • Bénin • Botswana • Burkina Faso • Cameroun • Cabo Verde • Côte d'Ivoire • Djibouti • Égypte • Eswatini • Gabon • Ghana • Guinée • Kenya • Lesotho • Liberia • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Namibie • Niger • Nigeria • Ouganda • Rwanda • Sénégal • Seychelles • Tchad • Tanzanie • Togo • Tunisie.

Les 11 partenaires de l'Initiative Afrique

Cercle de Réflexion et d'échange des Dirigeants des Administrations Fiscales • Commission de l'Union africaine • Forum des administrations fiscales ouest africaines • Forum sur l'administration fiscale africaine • France (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) • Groupe de la banque africaine de développement • Groupe de la Banque mondiale • Norvège (Agence de coopération au développement) • Royaume-Uni (Foreign, Commonwealth & Development Office) • Suisse (Secrétariat d'État aux affaires économiques) • Union européenne.

Annexe C. Liste des signataires de la Déclaration de Yaoundé

Pays et organisations		Date
1.	 Cameroun	11/2017
2.	 Liberia	11/2017
3.	 Ouganda	11/2017
4.	 Bénin	11/2017
5.	 Togo	01/2018
6.	 Ghana	02/2018
7.	 Seychelles	02/2018
8.	 Tchad	03/2018
9.	 Madagascar	04/2018
10.	 Niger	04/2018
11.	 Gabon	04/2018
12.	 Burkina Faso	04/2018
13.	 Congo	04/2018
14.	 Guinée-Bissau	04/2018
15.	 Mali	04/2018
16.	 Sénégal	04/2018
17.	 Maurice	05/2018
18.	 Mauritanie	06/2018
19.	 Comores	06/2018
20.	 Côte d'Ivoire	06/2018

Pays et organisations		Date
21.	 Lesotho	07/2018
22.	 Nigeria	08/2018
23.	 Afrique du Sud	09/2018
24.	 Maroc	03/2019
25.	 Tunisie	05/2019
26.	 Égypte	11/2019
27.	 Kenya	11/2019
28.	 Cabo Verde	11/2019
29.	 Djibouti	11/2019
30.	 Eswatini	09/2020
31.	 Commission de l'Union africaine	12/2020

Les partisans de la Déclaration

Pays et organisations		Date
1.	 OECD Organisation de coopération et de développement économiques	11/2017
2.	 France	01/2018
3.	 Royaume-Uni	01/2018